

PARLIAMENTARY ASSEMBLY
OF THE
COUNCIL OF EUROPE

29 January 1992

Doc. 6558

OPINION

on the rights of minorities¹

(Rapporteur: Mr CUCÓ, Spain, Socialist)

1. When I attended the colloquy on the rights of minorities, held by the Committee on Legal Affairs and Human Rights in Paris on 13 and 14 November 1991, I asked myself two questions at the outset of the proceedings:

— first, why was such a colloquy being held at that time?

— next, what role should the Committee on Migration, Refugees and Demography play at such a colloquy?

2. It must be acknowledged that the question of minorities is a very long-standing problem, even though the Assembly scarcely concerned itself with it for many years.

3. I do not wish to include in this opinion any over-erudite references to the origins of the problem. It should nevertheless be recalled that, in western Europe, even in the 16th century the Latin motto *cujus regio, ejus religio*, which may be translated as "like king, like religion", as well as its corollary *cujus regio, ejus lingua*, that is "like king, like language", reflected a dialectic between authorities and minorities which has continued up to the present day.

4. It should also be acknowledged that not only did late 18th-century France bring us freedom but it also imposed uniformity on us. When Abbé Grégoire wanted "to destroy provincial dialects" (that is to say, Dutch and Catalan, Breton and Basque, German and Corsican), he was creating a model which, fortunately, did not succeed in many European countries.

5. On the other hand, when, in another geographical framework, Otto Bauer and Karl Renner, two old Austrian socialists, introduced such political elements as "the federative principle" and "extraterritorial cultural autonomy", they were in fact providing the old Austro-Hungarian empire with stabilising factors.

1. See Doc. 6556.

ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE
DU
CONSEIL DE L'EUROPE

29 janvier 1992

Doc. 6558

AVIS

sur les droits des minorités¹

(Rapporteur: M. CUCÓ, Espagne, socialiste)

1. Lorsque votre rapporteur a participé au Colloque sur les droits des minorités, organisé à Paris les 13 et 14 novembre 1991 par la commission des questions juridiques et des droits de l'homme, il s'est posé, au début des travaux, une double question:

— d'abord, pourquoi un tel colloque se tenait en ce moment?

— ensuite, quel rôle devait jouer la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie dans un tel colloque?

2. En effet, il faut bien admettre que le problème des minorités est une question très ancienne, mais dont l'Assemblée, pendant de très longues années, ne s'est guère occupée.

3. Il ne s'agit pas d'introduire dans cet avis des références trop érudites aux origines de ce problème. Cependant, il faut rappeler que, en Europe occidentale, déjà au XVI^e siècle, le dicton latin *cujus regio, ejus religio*, qui peut être traduit par «tel roi, telle religion», ainsi que son corollaire *cujus regio, ejus lingua*, c'est-à-dire «tel roi, telle langue», reflétaient une dialectique qui s'installait entre le pouvoir et les minorités, une dialectique qui s'est prolongée jusqu'à nos jours.

4. Il faut également reconnaître que la France de la fin du XVIII^e siècle nous a amené, en même temps que la liberté, l'uniformité. Quand l'abbé Grégoire voulait «anéantir le patois» (c'est-à-dire, le néerlandais et le catalan, le breton et le basque, l'allemand et le corse), il était en train de créer un modèle qui, fort heureusement, n'a pas réussi dans beaucoup de pays d'Europe.

5. Par contre, quand dans un autre cadre géographique Otto Bauer et Karl Renner, deux anciens socialistes autrichiens, introduisaient des éléments politiques comme le «principe fédératif» et l'«autonomie culturelle extraterritoriale», ils étaient, en fait, en train d'apporter à l'ancien Empire austro-hongrois des éléments stabilisateurs.

1. Voir Doc. 6556.

6. Despite appearances, moreover, Leninism, whose consequences are only just beginning to become apparent, was in fact but a totalitarian reaction to the reasonable assumptions of Bauer and Renner. The crisis of the Leninist model of the state has highlighted the reality that existed under the layer of ice: a deep-frozen, stagnant world that is now emerging in all its complexity.

7. In this context, to paraphrase Jean-Paul Sartre's dictum "Hell is others", it may be said that there are many who maintain that "minorities are always others" or, even more plainly, that "the minorities to be protected are always those of others".

8. In my view, the question of minorities should be approached from an objective point of view. That is mainly the task, in their capacity as lawyers, of the Rapporteurs of the Committee on Legal Affairs and Human Rights.

9. For his part, the Rapporteur of the Committee on Migration, Refugees and Demography has a duty to approach the question of the rights of minorities from a somewhat different viewpoint.

10. Such a viewpoint results not only from the legal vacuum at present existing but also from the consequences of the *realpolitik*. I have personally witnessed this in south-east Anatolia, in the Kurdish refugee camps, a problem that is now shamefully forgotten. I have also witnessed it in the Austrian refugee camp at Traiskirchen, where hundreds of Yugoslav refugees arrive each day.

11. To hear Ukrainian tunes being played by itinerant musicians in the streets of Vienna is today an exotic experience. Tomorrow that might form part of the urban scene. Although North-African or coloured immigrants already form part of the urban scene in many European countries, they arrived in a quite different context, but with the same common denominator: a desire to escape from the geography of fear and suffering.

12. This reality is perhaps the biggest challenge at present facing European society.

13. To define the legal framework enabling the rights of minorities to be protected and all minorities to be identified and recognised over and beyond all *realpolitik* considerations is one of the main tasks which a parliamentary assembly like ours can set itself.

14. If we prove unable to define such a legal framework, we shall be confronted with the consequences of our failure. On the one hand, there are migrants, displaced persons and refugees; on the other, within our own societies, our own body

6. Par ailleurs, et malgré les apparences, le léninisme, dont les conséquences commencent à peine à se manifester, n'a été, en fait, qu'une réaction totalitaire aux postulats raisonnables de Bauer et de Renner. La crise du modèle léniniste de l'Etat a mis en relief la réalité qui existait sous la couche de glace: un monde congelé et non évolué qui émerge aujourd'hui dans toute sa complexité.

7. Dans ce contexte, en paraphrasant ce que disait Jean-Paul Sartre — «l'enfer c'est les autres» — nombreux sont ceux qui se réclament de la devise «les minorités sont toujours les autres» ou, encore plus clairement, «les minorités à protéger sont toujours celles des autres».

8. Votre rapporteur estime que la question des minorités doit être abordée dans un contexte d'objectivité. Telle est la tâche qui, en tant que juristes, incombe essentiellement aux rapporteurs de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

9. Mais le rapporteur de la commission des migrations, des réfugiés et de la démographie se doit d'approcher la question des droits des minorités sous une perspective un peu différente de celle des juristes.

10. Une telle perspective résulte non seulement du vide juridique existant à l'heure actuelle, mais aussi des conséquences de la *realpolitik*. Votre rapporteur en a été personnellement témoin dans le sud-est de l'Anatolie, dans les camps de réfugiés kurdes, un problème aujourd'hui scandaleusement oublié. Il a pu aussi le constater au camp de réfugiés autrichien de Traiskirchen où, chaque jour, arrivent des centaines de réfugiés yougoslaves.

11. Aujourd'hui, entendre dans les rues de Vienne des mélodies ukrainiennes jouées par des musiciens ambulants, c'est une note exotique. Demain, cela peut faire partie du paysage urbain, de même que les immigrants maghrébins ou de couleur en font déjà partie aujourd'hui, dans de nombreux pays européens, alors qu'ils étaient arrivés dans un tout autre contexte, mais avec un même dénominateur commun: fuir la géographie de la peur et de la souffrance.

12. Faire face à cette réalité, c'est peut-être le défi le plus important auquel est confrontée la société européenne.

13. Définir le cadre juridique permettant de protéger les droits des minorités et d'identifier et de reconnaître toutes les minorités, au-delà des considérations découlant de la *realpolitik*, est une des tâches les plus importantes qu'une assemblée parlementaire comme la nôtre peut se fixer.

14. Si nous ne sommes pas capables de définir un tel cadre juridique, nous serons confrontés aux conséquences de notre faillite: d'une part, des migrants, des personnes déplacées et des réfugiés; d'autre part, au sein de nos propres sociétés, dans

politic, there are xenophobia, racism and ultra-right extremism. That is the challenge our Assembly must face up to.

Reporting committee: Committee on Legal Affairs and Human Rights (Doc. 6556).

Committee for opinion: Committee on Migration, Refugees and Demography (and competent committees).

Origin: Order No. 456 (1990) of 1 October 1990.

Opinion approved by the committee on 21 January 1992 by 19 votes to 0 and 1 abstention.

See 21st Sitting, 4 February 1992; and Recommendation 1177 and Order No. 474.

notre propre corps politique, de la xénophobie, du racisme et du radicalisme d'extrême droite. Voici le défi que l'Assemblée doit relever.

Commission chargée du rapport: commission des questions juridiques et des droits de l'homme.

Commission saisie pour avis: commission des migrations, des réfugiés et de la démographie (et commissions compétentes).

Origine: Directive n° 456 (1990) du 1^{er} octobre 1990.

Projet d'avis approuvé par la commission le 21 janvier 1992 par 19 voix contre 0 et 1 abstention.

Voir 21^e séance, 4 février 1992; et Recommandation 1177 et Directive n° 474.